

ne pas heurter les croyances reçues de son temps sur l'immortalité de l'âme, et que les difficultés de l'interprétation ont porté surtout sur la valeur du mot *Entelechie*. M. Boyer, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, qui s'occupe en ce moment d'un travail sur Arioste, partage l'opinion de Barthez et pense que la distinction de l'âme et du principe vital chez ce philosophe n'est pas seulement une distinction logique comme le prétend M. Bouillier, mais bien une distinction métaphysique.

N'ayant aucun moyen d'éclaircir cette controverse, je passe à saint Thomas d'Aquin qui aurait adopté les idées d'Aristote. Or, que dit saint Thomas : *Necesse est dicere quod intellectus, qui est intellectualis operationis principanis, sit humani corporis forma*; et ailleurs : *omnia est forma corporis viventis in potentia*. Ayant la vie en puissance, c'est-à-dire la puissance de vivre, c'est-à-dire organisé pour vivre; ce qui peut être traduit ainsi : *doué d'un principe de vie*. Si donc l'âme est la forme du corps, c'est la présence de l'âme qui fait l'homme complet et sans elle l'homme n'existe plus. Je ne dirai rien de cette succession d'âmes  *nutritive, sensitive, intellectuelle*, que suppose saint Thomas, j'admetts que sa proposition peut-être interprétée en différentes manières.

Le père Ventura, prédicateur célèbre, homme d'imagination plutôt que de jugement, s'est appuyé de l'autorité de saint Thomas pour accuser l'École de Montpellier d'hétérodoxie, et cite à ce sujet une décision du concile de Vienne, en 1312, et du dernier concile de Latran. Ces conciles ont décidé que l'âme raisonnable est *essentiellement* la forme du corps humain. A quelle occasion le concile de Vienne rendit-il cette décision? Il s'agissait du mystère de l'Incarnation; un moine appelé Pierre d'Olive, fut condamné pour avoir avancé une proposition dans laquelle il semblait dire que